

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

24/03/2023

Date de l'affichage

24/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE (*arrivée à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Alban LANSSELLE (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Nolwenn LE BOUTER (*arrivée à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absents excusés représentés

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sébastien DROMIGNY par Didier BALDY, Philippe DUCQ par Alban LANSSELLE (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLERIN, Suzanna MARTINET par Édith LION, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé

Jean-Yves RAVENNE

Absents

Aymeric DUROX, Alain THIBAUD

44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, et 9 représentés et 3 absents à la séance.

Madame Stéphanie SCHUT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

14 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230330-2023_36_08-DE

2023/36-08 – OBJET : COTISATION A LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018/84-07 en date du 20 décembre 2018 autorisant le Président pour effectuer des démarches auprès des missions locales,

Considérant que la Mission Locale du Provinois a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis depuis au moins 6 mois du système scolaire et ayant besoin d'être aidés pour entreprendre ou poursuivre une démarche d'insertion professionnelle et/ou sociale, avec un objectif prioritaire, l'accès ou le retour à un emploi,

Considérant l'avantage certain pour les jeunes situés sur le territoire de la communauté de communes de la Brie Nangissienne de pouvoir bénéficier de cette aide,

Considérant que la Mission Locale du Provins agit pour les communes d'Aubepierre, Ozouer le Repos, Bréau, Châteaubateau, Clos-Fontaine, Fontains, Fontenailles, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, La Chapelle Gauthier, La Chapelle Rablais, La Croix en Brie, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon, Saint Just en Brie, Saint Ouen en Brie, Vanvillé, Verneuil l'Etang et Vieux Champagne,

Considérant que la cotisation annuelle de 2023 s'élève à 35 380,50 € TTC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de reconduire la cotisation à la Mission Locale du Provinois.

ARTICLE DEUX :

Dit que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 35 380,50 € TTC et sera inscrit au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mars 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230330-2023_36_08-DE